

Edito | L'impact français du meurtre de George Floyd à Minneapolis

Il arrive que les réseaux sociaux où dégoulinent, si souvent, la haine de l'autre et l'appel à la violence jouent un rôle décisif dans l'universalité d'une prise de conscience. La mise à mort, filmée, de George Floyd par un policier blanc de Minneapolis, en faisant le tour du monde, a levé des foules immenses aux Etats-Unis et déclenché des manifestations importantes, notamment entre Paris et plusieurs villes du pays, dont Bordeaux ce samedi. Des rassemblements où les slogans contre le racisme cédaient le pas à une campagne contre les violences policières. Avec en manière de parallèle, bien rapide, la mort d'un jeune de banlieue, Adama Traoré, dans des circonstances qui font toujours l'objet d'enquêtes depuis bientôt quatre ans que les faits se sont produits dans le Val d'Oise. Des gendarmes disculpés par l'instruction mais, ces jours-ci, mis en cause par la famille sur les conditions d'une arrestation, soulignant les conséquences d'un plaquage ventral pour lequel il n'existe aucune preuve visible. Une nouvelle phase de l'instruction doit, à ce sujet, être ouverte le mois prochain.

L'extraordinaire élan planétaire contre le racisme suscité par la mort de George Floyd, qu'il faut bien considérer comme un assassinat, ne peut qu'être salué et que le pays des « Droits de l'Homme » y prenne toute sa part ne saurait nous surprendre. Pour autant il ne saurait servir de seul prétexte à une mise en cause systématique de l'attitude des forces de l'ordre qui est dans l'air du temps. Et, singulièrement, depuis que le mouvement social des Gilets Jaunes a donné lieu à des débordements de groupes d'ultras à la violence extrême. Le danger serait qu'une juste cause ne devienne l'aliment d'une campagne caricaturant policiers et gendarmes... En revanche, l'occasion qui se présente de s'attaquer aux discriminations liées aux contrôles au faciès doit être saisie. Le phénomène est connu de longue date et il nourrit une haine « anti-flics » à l'origine de violences, spécialement dans les quartiers où la politique de la ville ne peut contenir incivilités et délinquance.

L'avocat Henri Leclerc, président d'honneur de la Ligue des Drois de l'Homme, rappelle qu'une personne de couleur, originaire d'Afrique, a vingt fois plus de chances d'être interpellée et, se refusant à tomber dans le piège d'une condamnation générale, il souligne qu'à ses yeux cela renvoie à un problème de commandement qui n'est pas assez strict dans les unités des forces de l'ordre. Il faut croire que face à ces discriminations, et à la dégradation de leur image, le gouvernement a compris l'urgence d'une réaction puisque le ministre de l'intérieur est venu, devant le Sénat, promettre des sanctions puis a saisi la justice pour des messages à caractère raciste révélés par la presse. Avant d'en rajouter en parlant de suspension systématique et de précipiter dans la rue des policiers stupéfaits.

Les enjeux du respect, ici et là, de pratiques pleinement républicaines sont primordiaux. Ils le sont d'autant plus que certaines manifestations contre les violences policières nourrissent, à la fois, des causes identitaires dangereuses et un communautarisme prompt à mettre à bas le corpus républicain, à commencer par la laïcité.



Joël Aubert

Crédit Photo :

Publié sur aqui.fr le 07/06/2020

[Url de cet article](#)